



2022

# COMPTE ADMINISTRATIF

NOTE DE  
PRÉSENTATION



**Mairie de Saint-Vincent-Rive-d'Olt**  
**469 Route du Bondaire**  
**46 140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année.

Il doit être coté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 juillet de la même année. Par cet acte, le conseil municipal :

- Constat, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs.

Le compte administratif peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la commune :

<https://www.stvincentro.fr/les-finances.html>

# Sommaire

## 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

**1-1 Dépenses**

**1-2 Recettes**

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

---

**2-1 Dépenses**

**2-2 Recettes**

**2-3 Restes à réaliser**

## 3- DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF

---

**3-1 Vue d'ensemble : budgétisé/liquidé**

**3-2 État de la dette**

**3-3 Ratios**

## 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

À noter...

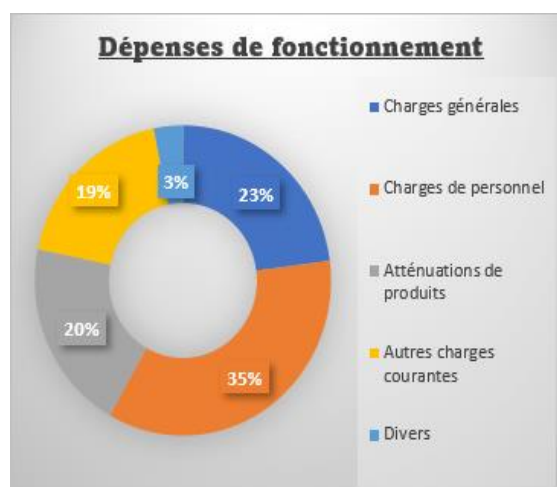
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est-à-dire de payer, par exemple, toutes les factures liées aux charges tels que les salaires des agents, les charges d'eau, d'électricité, d'entretien des locaux, mais aussi encaisser les chèques de location de salle ou recevoir les dotations de l'État. En bref, toutes les charges et recettes courantes.

### 1-1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractères générales (chapitre 011) qui comprennent les dépenses courantes : électricité, eau, carburant, fournitures administratives, entretien des bâtiments communaux et voirie, assurances... Elles représentent environ 23% des dépenses de fonctionnement.
- Les salaires (chapitre 012) des employés qui représentent environ 35% des dépenses de fonctionnement.
- Les prestations de services effectuées et les contributions obligatoires (chapitre 65- Autres charges courantes) : remboursement des frais des écoles, participation au service incendie, participation au Syndicat Intercommunale de la Fourrière animale, indemnités aux élus, subventions versées aux associations. Elles représentent 19% des dépenses de fonctionnement.
- Le versement de fiscalité (chapitre 014 – Atténuation de produits) de la commune va en partie vers la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble
- Les intérêts d'emprunt sont eux comptabilisés au chapitre 66 et les charges exceptionnelles correspondant à une aide exceptionnelle – secours et dots sont au chapitre 67. Le tout étant décliné sous « Divers ». Ce chapitre représente 3% des dépenses de fonctionnement.

Dépenses exécutées	Montant (€)
Charges générales	71 241.30
Charges de personnel	109 231.42
Atténuations de produits	62 117.49
Autres charges courantes	57 610.21
Divers	9 837.16
<b>TOTAUX</b>	<b>310 037.58</b>



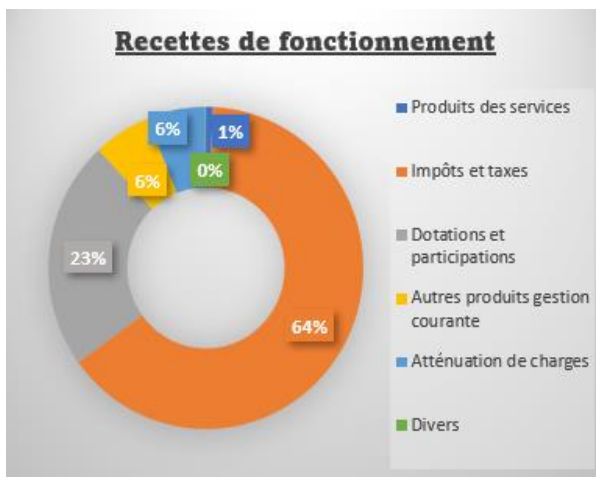
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 310 037,58€. Elles sont en légère hausse : +10 000€ par rapport à 2021 et +50 000€ par rapport à 2020. Les années 2020 et 2021 ont été marquées par l'épidémie de la Covid, de ce fait, le fonctionnement de la commune était ralenti.

## 1-2 Recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondant au remboursement des salaires en cas d'arrêt maladie des agents. La commune étant assurée en cas d'arrêt de travail, les agents perçoivent leurs salaires et l'assurance rembourse la commune sur les frais engagés. Elle représentent 6% des recettes de fonctionnement.
- Les produits et services (chapitre 70) comprenant les redevances d'occupation du domaine public versées par les gestionnaires télécom et électricité. Ils représentent environ 1% des recettes de fonctionnement
- Les impôts et taxes (chapitre 73). Les taxes foncières bâties et non bâties, le fonds national de péréquation et départemental sont la plus importante entrée de recettes pour la commune. Ils représentent environ 64% des recettes de fonctionnement.
- Les dotations et participations (chapitre 74) englobent les dotations versées par l'État et représentent environ 23% des recettes de fonctionnement.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75). Ils correspondent au revenus des immeubles, à savoir les locations des six appartements de la commune mais aussi les locations des salles polyvalentes. Ils représentent 6% des recettes de fonctionnement.
- Les produits financiers et produits exceptionnels (chapitre 76 et 77) sont déclinés dans « divers ». Une partie est une recette liée à un revenu de placement (banque). Ils représentent moins de 1% des recettes de fonctionnement.

Recettes exécutées	Montant (€)
Produits des services	2 927.00
Impôts et taxes	261 057.46
Dotations et participations	93 534.40
Autres produits gestion courante	23 943.48
Atténuation de charges	24 188.13
Divers	265.88
<b>TOTAUX</b>	<b>405 916.35</b>



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 405 916,35€. Est sont en légère hausse : +10 000€ par rapport à 2021 et +51 000€ par rapport à 2020.

**Le résultat global des 3 dernières années montrent que les dépenses et recettes sont maîtrisées.**

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

---



Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrences et de quotidiennetés, la section investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle permet à la commune d'investir comme l'indique son intitulé, c'est-à-dire, par exemple, d'acheter un terrain pour y implanter un bâtiment ou enfouir des réseaux électriques ou encaisser des subventions liées à des projets. Les dépenses et recettes y sont groupés généralement par projet et peuvent être reportées d'année en année quand les projets n'ont pas été en partie ou totalement réalisés, on appelle ceci des Restes à Réaliser (RAR). On y retrouve également les emprunts.

Pour un foyer, l'investissement à trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

### 2-1 Dépenses

Les dépenses d'investissement sont celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- La rénovation de la mairie « intérieur » devrait s'achever fin 2022/début 2023. Le coût total s'élèverait à environ 180 000€ TTC. En 2022, seuls les honoraires de l'architecte ont été payés et correspondent à 6% des dépenses d'investissement.
- L'achat d'un deuxième véhicule pour les agents municipaux qui représente 15% des dépenses d'investissement.
- L'équipement d'horloges astronomiques afin de couper l'éclairage public la nuit qui représente 3% des dépenses d'investissement
- L'adressage des rues et places du village est terminé. Il représente, cette année, 4% des dépenses d'investissement.
- L'achat des tables et bancs pour la salle des fêtes de Saint-Vincent représente 13% des dépenses d'investissement.
- L'installation d'une pompe à chaleur pour la salle des fêtes de Saint-Vincent représente 31% des dépenses d'investissement.
- La caution d'un locataire qui a quitté le logement des Roques cette année. La caution lui a été intégralement remboursée. Ce remboursement de caution représente environ 1% des dépenses d'investissement.
- Le remboursement d'un emprunt contracté lors de l'aménagement du bourg de Saint-Vincent en 2007 pour une durée de 20 ans et pour un montant de 200 000€. Il s'achèvera le 15 février 2026. Cette année, l'emprunt représente 27% des dépenses d'investissement.

Dépenses exécutées	Montant (€)
Rénovation mairie intérieure	2 760.00
Matériel cantonnier (dont achat d'un véhicule)	6 400.00
Équipement pour coupure éclairage public	1 359.40
Nomination des rues et places	370.25
Nomination des rues et places (complément)	1 339.86
Tables et chaises pour salle des fêtes	5 443.20
Pompe à chaleur salle des fêtes de St Vincent	13 389.60
Remboursement emprunt	11 689.01
Caution location appartement	315.00
<b>TOTAUX</b>	<b>43 066.32</b>



La commune a dépensé 43 066,32€. La situation effective n'est pas l'exact reflet de ce que la commune aurait souhaité réaliser cette année mais l'année 2023 sera plus aboutie.

**Les travaux de rénovation de la mairie « extérieur » ainsi que l'enfouissement des réseaux à la Croix de Rigal seront achevés en 2023. Ces travaux étant prévus depuis 2020, les dépenses sont mentionnées dans les restes à réaliser et donc non inscrites dans les dépenses réalisées.**

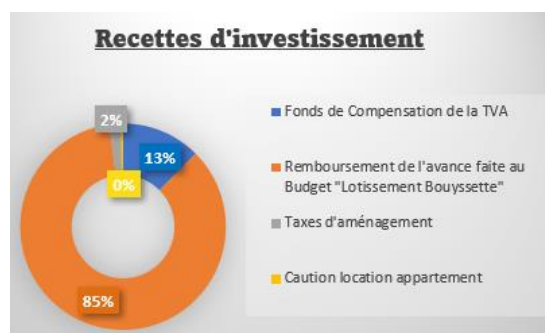
## 2-2 Recettes

Les recettes d'investissement dites patrimoniales sont des recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement accordées au titre des projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions versées par la Région ou le Département pour le projet d'agrandissement d'une salle communale) et le remboursement d'une partie de la TVA (16.404%) qui survient 2 ans après le paiement des factures d'investissement.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Le remboursement de compensation de la TVA (sur budget 2020) représente 13% des recettes d'investissement.
- Le remboursement du budget « Lotissement Bouyssette ». Brièvement, lors de la création du Lotissement Bouyssette, le budget de la commune a dû verser de l'argent au budget « Lotissement Bouyssette » afin qu'il puisse être créé. Il n'était pas possible en 2005 de le gérer sur le budget de la commune. En 2005, la commune a versé 77 794,13€ au Lotissement. En 2021, des ventes de terrains ont été signés et encaissés : le lotissement a donc pu rembourser la commune. Il représente 85% des recettes d'investissement.
- La taxe d'aménagement sont des recettes liées à la construction sur notre commune. Elle représente environ 2% des recettes d'investissement.
- La caution d'un locataire qui est entré dans le logement des Roques cette année. Elle représente moins de 1% des dépenses d'investissement.

Recettes exécutées	Montant (€)
Fonds de Compensation de la TVA	11 402.30
Remboursement de l'avance faite au Budget "Lotissement Bouyssette"	77 794.13
Taxes d'aménagement	1 650.94
Caution location appartement	315.00
<b>TOTAUX</b>	<b>91 162.37</b>



Les recettes d'investissement s'élèvent à 91 162,32€.

## 2-3 Restes à réaliser



Les restes à réaliser en dépenses investissement sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats, de devis ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice N (2022) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice N+1 (2023).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont des engagements juridiques donnés par des organismes qui découlent de la signature d'un arrêté de subventions par exemple et qui n'ont pas été encaissées sur l'exercice N (2022) mais qui donneront lieu à un versement sur le prochain exercice N+1 (2023).

Les restes à réaliser sont les suivants :

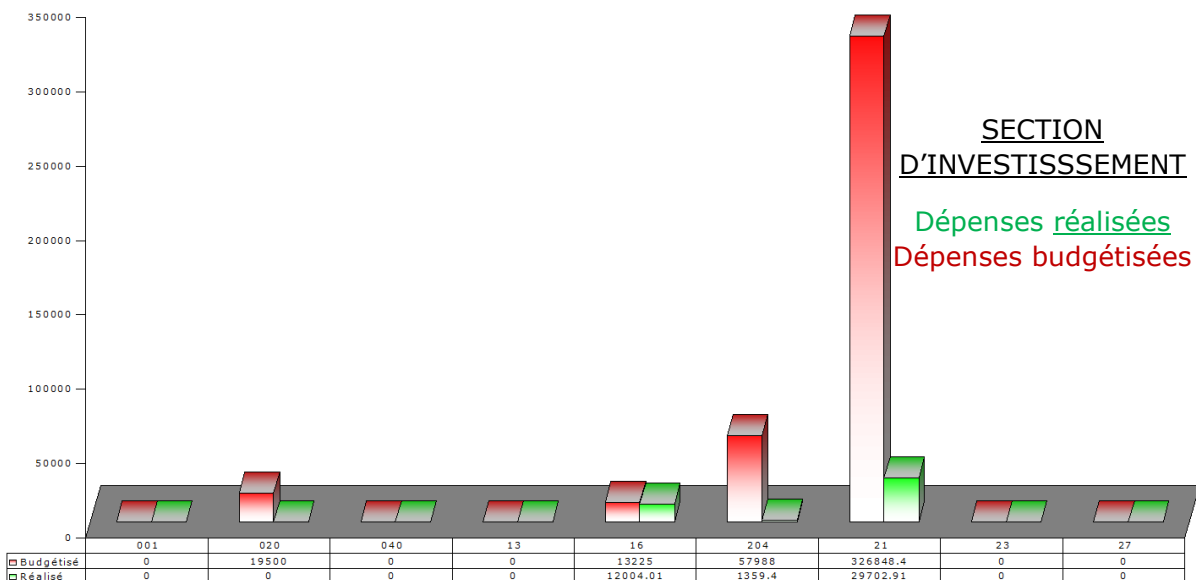
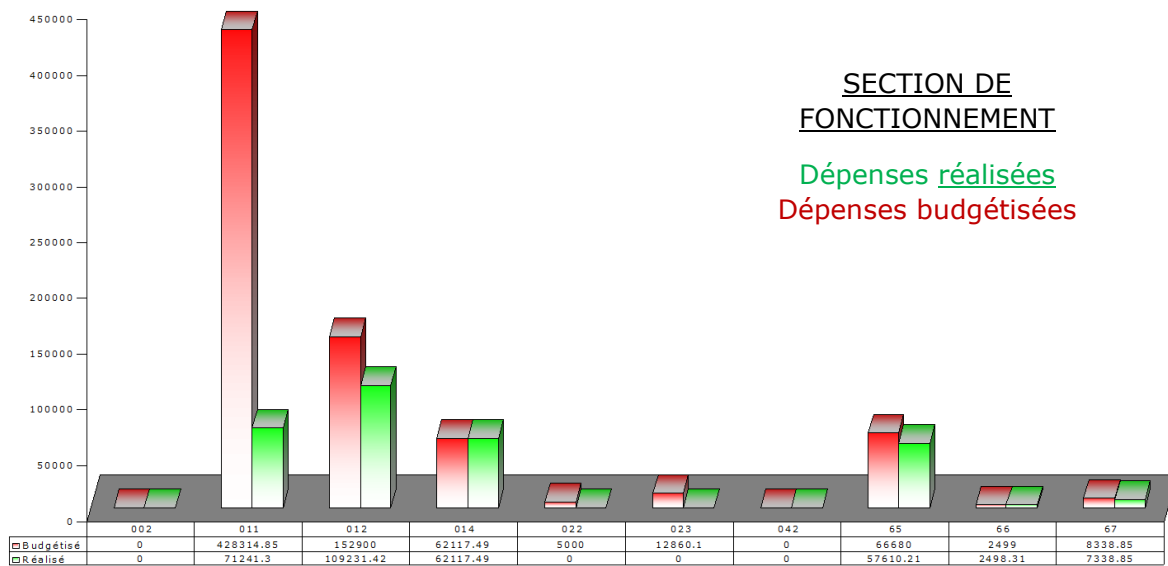
- La rénovation de la mairie « extérieur » qui pour rappel devraient s'achever en avril 2023. Les dépenses de ravalement des façades ainsi que l'installation de la pompe à chaleur sont donc à budgéter sur 2023 pour un montant total de 44 257,88€. Des recettes sont à prévoir, les subventions du Plan de Relance ainsi que du Département pour un montant total de 30 373,60€.
- L'enfouissement des réseaux à la Croix de Rigal pour une dépense totale de 50 393€.
- Le remplacement des lampes énergivores de l'éclairage public au lieu-dit Coste Lourdas pour une dépenses de 7 595€.
- L'installation de potelets afin de sécuriser la route départementale n°8 au Bourg de Saint-Vincent pour une dépense de 8 582,40€.

Restes à réaliser sur "investissement" versés sur budget 2023		
	Recettes	Dépenses
Rénovation de la mairie	30 373.60	44 257.88
Enfouissement réseaux Croix de Rigal		50 393.00
EP Costes Lourdas		7 595.00
Potelets pour sécurisation RD8		8 582.40
<b>TOTAL</b>	<b>30 373.60</b>	<b>110 828.28</b>

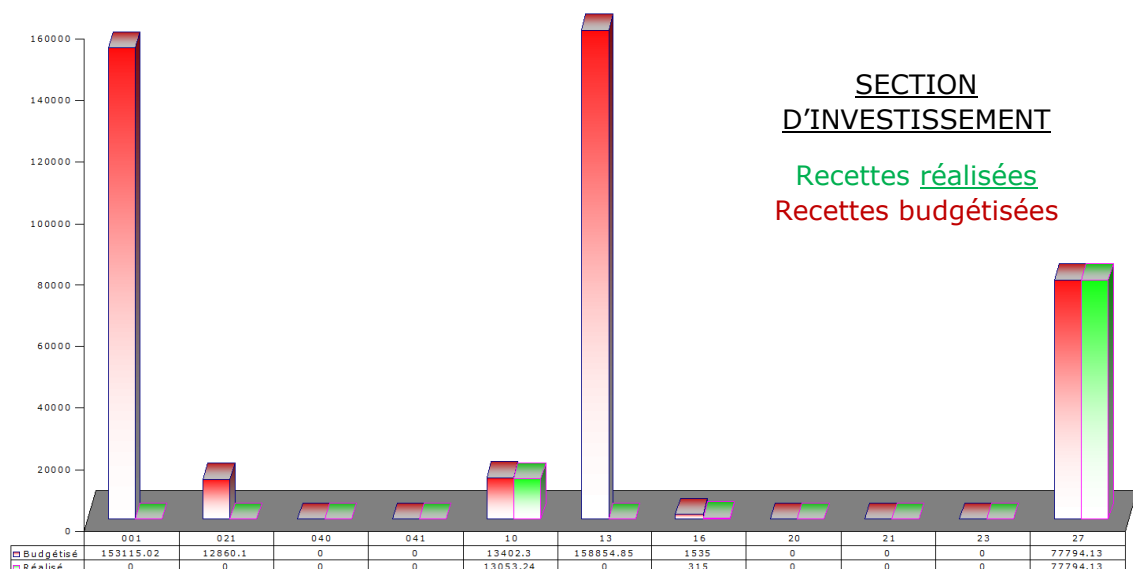
Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à 110 828,28€ en dépenses et 30 373,60€ en recettes.

### 3- DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### 3-1 Vue d'ensemble : budgétisé/liquidé







### 3-2 État de la dette

#### Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
1	Aménagement bourg	14 187.32	14 187.32	14 187.32	14 187.32	14 187.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL SELECTION</b>		14 187.32	14 187.32	14 187.32	14 187.32	14 187.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

L'emprunt est faible et permet à la commune de continuer à investir. Il sera terminé en février 2026.

### 3-3 Ratios

Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (sources Insee) : 453 habitants  
Données issues de la DGCL (Direction Générale des Collectivités locales) en 2022.

	montant en €	Montant en € par habitant Commune
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	319 611	706
Produits de fonctionnement CAF	319 611	706
dont : Impôts locaux	230 971	510
Fiscalité reversée par les GFP	-62 117	-137
Autres impôts et taxes	30 086	66
Dotations globales de fonctionnement	83 392	184
Autres dotations et participations	10 142	22
dont : FCTVA	232	1
Produits des services et du domaine	2 927	6
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	223 732	494
Charges de fonctionnement CAF	223 732	494
dont : Charges de personnel (montant net)	85 043	188
Achat et charges externes (montants nets)	67 737	150
Charges financières	2 498	6
Subventions versées	13 144	29
Contingents	17 099	38
Résultat comptable = A - B = R	95 879	212
Capacité d'autofinancement brute = CAF	95 879	212

	montant en €	Montant en € par habitant
		Commune
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	91 162	201
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0
Autres dettes à moyen / long terme	315	1
Subventions reçues	0	0
FCTVA	11 402	25
Autres fonds globalisés d'investissement	1 651	4
dont : Taxe d'aménagement	1 651	4
Amortissements	0	0
Provisions	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	43 066	95
dont : Dépenses d'équipement	31 062	69
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	11 689	26
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	315	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0
Charges à répartir	0	0
Immobilisations affectées	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	-48 096	-106
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-48 096	-106
<b>Résultat d'ensemble</b>	143 975	318
<b>DETTE</b>		
Encours total de la dette au 31 décembre	53 094	117
dont encours des dettes bancaires et assimilées	51 559	114
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	51 559	114
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	14 187	31
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	610 051	1 347

#### **Ce qu'il faut retenir pour l'année 2022:**

- Les charges de fonctionnement/habitant sont de 494€
- Les produits de fonctionnement/habitant sont de 706€
- La dette est de 117€/habitant
- La capacité d'autofinancement est de 212€/habitant
- Le fond de roulement est de 1 347€/habitant